

## Compte-rendu Conseil des Aînés Jeudi 18 octobre 2012, salle Manouchian

Secrétaire de séance : Bernard Coquerelle.

Jeanne Labéjof, présidente du Conseil des Aînés, a ouvert la séance. Un tour de table a permis à chacun de se présenter.

### 1) Points d'information

#### **Le tableau de suivi des demandes individuelles pour l'année 2011-2012**

Un tableau récapitulatif des demandes individuelles adressées au service Démocratie locale a été distribué aux conseillers Aînés en début de séance. Ce tableau reprend toutes les demandes étudiées au cours de la session 2011-2012 par les services municipaux et les entreprises prestataires, avec une mise à jour de la réponse qui avait été donnée.

#### **L'élaboration du Plan local d'urbanisme**

Le dossier du magazine municipal du mois d'octobre 2012 porte sur le PLU\* et sur l'avancée des travaux du bureau d'études en charge de son élaboration. Dans la salle Manouchian, au jour de la réunion, l'exposition était encore en cours : les conseillers Aînés ont pu prendre le temps de la regarder avant ou après la séance.

Cette exposition portait notamment sur le diagnostic de l'état initial de la commune, et sur les grands axes d'évolution qui pourraient être retenus. Toutes les remarques des habitants peuvent encore être notées dans le cahier de concertation qui est à disposition du public au service Urbanisme jusqu'à la fin de l'année 2012, aux heures d'ouverture de la mairie sauf le samedi.

Pour rappel, le PLU doit prévoir les besoins de la commune sur le long terme, et doit donc prévoir les aménagements nécessaires à la réalisation de ce projet de territoire. Les options dégagées de la concertation et de la volonté de la municipalité : préserver les paysages, et donc les espaces naturels et agricoles en les protégeant de l'urbanisation, pouvoir satisfaire au maintien du niveau de population en créant des logements neufs du fait de la baisse du taux d'occupation des logements, conforter le tissu commercial et économique, mettre en rapport les besoins en transport et en logements...

Une remarque sur la technicité des termes utilisés dans les textes des panneaux d'exposition : toutes les questions soulevées par les documents fournis, aussi bien par le biais du magazine municipal ou encore de l'exposition, doivent faire l'objet d'une démarche de dialogue avec le service Urbanisme de la Ville qui se tient à la disposition des habitants. Les agents municipaux pourront clarifier les possibles incompréhensions résultant du vocabulaire technique utilisé.

#### **Le Relais Citoyen Neige**

Ce dispositif permet à un réseau de volontaires de commencer le traitement des voies prévues au plan secondaire de déneigement, en amont de l'intervention du service d'astreinte Neige. Entre le 15 novembre et le 15 mars, du matériel est mis à disposition des volontaires (bacs de sel et pelles d'épandage) et en cas d'alerte un message leur est envoyé.

Deux conseillers Aînés se sont d'ores et déjà portés volontaires, leurs coordonnées ont été transmises au service en charge.

Quel est le rôle administratif obligatoire des gardiens d'immeuble par temps de neige ? Cela dépend des conventions collectives des différentes résidences, c'est à voir dans le cahier des charges de leurs

---

\* Voir le lexique de définitions page 7.

missions. Le plus souvent, des cheminements doivent être créés pour permettre l'accès et la sécurité des personnes.

## 2) Le service Seniors au Centre communal d'action sociale

### **Les animations Seniors pour les mois d'octobre et novembre**

Les conseillers ont pu trouver à leur place les plannings des animations Seniors transmis par le CCAS\* pour les mois d'octobre et de novembre. Il est rappelé aux conseillers que concernant les animations de novembre, les inscriptions ne pourront se faire qu'à compter du premier du mois.

### **Les premières fabrications de la carte Seniors**

Les premières cartes Seniors ont été fabriquées à l'occasion de la fête des associations du 9 septembre 2012, et le service Seniors en est actuellement à soixante-dix cartes distribuées.

Cette carte est délivrée à tous les retraités Longjumellois qui en font la demande. Elle sert de justificatif de domicile et du statut Seniors à la piscine et au théâtre. Elle permet un accès facilité aux inscriptions pour les prestations proposées par le CCAS\*.

Les justificatifs pour la délivrance de la carte Seniors : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et l'avis d'imposition 2011 (cette dernière pièce est facultative). Pour ce qui est de la photo d'identité, elle peut être prise sur place lors de la demande grâce à une webcam et un logiciel.

### **Le bilan Canicule pour l'été 2012**

La mise en place du dispositif pour l'été 2012 : il n'y a eu aucune demande d'inscription pour une surveillance sanitaire des personnes âgées isolées. Les agents du CCAS\* ont tout de même été vigilants en direction des personnes bénéficiaires de la prestation de portage de repas.

Il n'y a pas eu d'alerte Canicule de la part de la préfecture entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août.

Une remarque concernant la prestation de téléassistance mise en place par le CCAS : l'appareil qui permet aux personnes âgées isolées d'alerter en cas de problème de santé est très rassurant, aussi bien pour les personnes vivants seules que pour leur entourage qui ne vit pas forcément à proximité. Il y a une vraie réactivité des services en cas de déclenchement du boitier.

### **Les voyages organisés par le service Seniors**

Trois voyages en pension complète ont été organisés sur l'été 2012, les places disponibles ont été littéralement prises d'assaut. Ces succès encouragent le service à organiser encore ces prestations l'année prochaine.

- Le Lavandou, du 30 juin au 7 juillet (52 personnes)
- Superbagnères, du 1<sup>er</sup> au 8 septembre (50 personnes)
- Roquebrune Cap Martin, du 23 au 30 septembre (52 personnes)

La gestion des listes d'attente est suivie de très près par le service. Toutes les personnes inscrites sur ces listes sont contactées en priorité dès qu'une destination est proposée pour permettre à chacun de partir.

Serait-il possible d'organiser des voyages plus sportifs ? Ce type de séjours constitue une offre différenciée de ce qui est proposé par le service Seniors. Actuellement, les excursions proposées ne sont pas prévues dans le package : chacun fait ce qu'il veut une fois sur place. L'organisation de tels séjours peut être étudiée par le service, cela doit répondre à une vraie demande et cela nécessite de pouvoir faire le plein d'inscriptions sur une telle prestation : la difficulté consistera en la capacité de chacun à savoir s'il aura la résistance physique pour suivre un tel séjour.

En ce qui concerne le financement, le CCAS\* a mis en place un partenariat avec l'ANCV (l'Agence nationale des chèques-vacances) pour permettre aux personnes à petits revenus de partir. Il n'y a pas

---

\* Voir le lexique de définitions page 7.

de démarchage plus avant car ces voyages n'ont pas pour objet de concurrencer les agences de voyage privées. En fait le partenariat avec l'ANCV va bien au-delà du partenariat financier : cela permet d'avoir des séjours clé en main sur des sites entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, et de permettre aux personnes dépendantes de partir avec leurs aidants sans payer de supplément.

Serait-il possible également de diversifier les destinations ? Les trois séjours organisés sur l'été 2012 avaient lieu dans le sud de la France.

### 3) La fermeture de la rue Léontine Sohier à la circulation

Suite à la constatation de désordres dans le sous-sol, sur la portion comprise entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Chanterelles, la rue Léontine Sohier a été fermée à la circulation. Comme tout le monde le sait, cette voie est très empruntée pour la desserte de la caserne des pompiers, de l'école, du lycée, du centre technique municipal et de l'ensemble du parc des sports.

En sous-sol, il y a de nombreuses canalisations de gros diamètres : assainissement communal et intercommunal, transport et distribution de gaz, transport et distribution d'eau potable. Ces éléments complexifient le dossier de réhabilitation de cette voie, d'autant que la rue est sur un sous-sol alluvionnaire du fait de sa proximité avec l'Yvette.

La situation serait due à des canalisations fuyardes qui se détériorent depuis une dizaine d'année, canalisations ne se trouvant qu'à 1 mètre 50 au-dessus de la nappe phréatique.

Des trous ont été constatés sous la chaussée, les études géo-radar et les études de densité de matière ont montré des zones décompactées pouvant aller jusqu'à 4 à 5 mètres de profondeur : elles ont été circonscrites, ce qui a permis la mise en sécurité des parties de la rue sur lesquelles il était impensable de laisser la circulation des véhicules motorisés perdurer.

La situation est difficile pour les riverains et pour les usagers car cette rue dessert de nombreux équipements publics. La déviation par la route de Corbeil permet l'accès de part et d'autre à ces équipements.

Les habitants de la résidence Mozart ont un espace réservé sur le parking du parc des sports pour pouvoir stationner leurs véhicules à proximité de leurs logements. L'autre partie de ce parking est réservé aux usagers du parc des sports qui ont un badge d'accès : organisateurs, associations, enseignants de l'école H. Boucher... L'ouverture d'une nouvelle poche de stationnement est à l'étude sur le terrain du point de dépôt du centre technique municipal.

Il y a une gestion quotidienne de cette crise de la part de la municipalité et des services municipaux, pour répondre aux difficultés qui peuvent surgir pour les riverains et les usagers.

Concernant le volet juridique, ces effondrements ont forcément une ou plusieurs causes. Au vu des sommes à engager, les responsabilités devront être déterminées : la réhabilitation de la rue va coûter environ 1 300 000 d'euros. Deux experts nommés ont mis en place un arrêté de constat au mois de juillet, ils ont ensuite été missionnés par le tribunal administratif le 11 septembre.

Le coût de réhabilitation totale de la rue Léontine Sohier n'avait pas été budgété, la municipalité devra y faire face. Le partage des responsabilités conduira au partage des frais de remise en état, d'où l'importance de la procédure judiciaire.

La chaussée de la rue Léontine Sohier devait être reprise sur le budget de l'année 2013, il y a donc déjà une provision budgétaire en tant qu'opération de voirie pour gérer l'urgence de la part de la Ville. Il conviendra ensuite de faire des transferts de budget (notamment depuis le budget d'assainissement) pour permettre de réaliser les travaux sans faire peser cette dépense sur les finances des Longjumellois : il n'y aura pas d'augmentation des impôts municipaux.

Des travaux vont être lancés d'ici la fin du premier trimestre 2013, en parallèle de la procédure juridique. L'objectif de la municipalité étant de finir les travaux à la fin de l'année 2013. La mise en œuvre technique des travaux sera également complexe, du fait des nombreux réseaux sous

chaussée, de zones fortement décompactées et de la proximité de la nappe phréatique. Les entreprises missionnées devront être particulièrement compétentes sur ce domaine d'activités.

#### 4) La lutte anti-tags à Longjumeau

##### **L'intervention sur le domaine privé**

Lors de la séance du 25 juin 2012, le conseil municipal a voté une convention-cadre pour donner un outil supplémentaire aux services de la Ville pour intervenir sur les tags et graffitis. Jusqu'alors, le centre technique municipal ne pouvait intervenir que sur le domaine public. Les agents pourront désormais intervenir sur le domaine privé quand les dégradations sont visibles depuis le domaine public.

Chaque propriétaire ou syndicat de copropriété peut faire une demande par écrit à l'attention de Madame le Maire. Une convention est passée en accord avec le demandeur si les critères sont remplis : dégradation visible depuis le domaine public, d'une surface inférieure à 10m<sup>2</sup>, façade en état d'être reprise. Aujourd'hui, le centre technique municipal intervient par recouvrement par peinture, la bonne teinte en fonction du fond du support est choisie en lien avec le demandeur.

##### **Les transformateurs ERDF**

Le service Prévention passe régulièrement des conventions avec ERDF pour faire intervenir une association de graffeurs sur des transformateurs préalablement identifiés. D'une part, ce sont des opérations blanches pour la Ville en matière de budget. D'autre part, la réalisation de fresques est un bon moyen d'éviter la dégradation de ces bâtiments car juste les repeindre en blanc ne fait qu'attirer de nouveaux tags et graffitis. Le centre technique municipal, sur ces actions partenariales, est en général sollicité pour la préparation du support.

Une remarque : pourquoi ne pas faire pousser de la vigne vierge sur ces bâtiments, comme cela est fait sur les murs antibruit ? L'accessibilité de ces bâtiments doit être garantie au cas d'intervention de la part d'ERDF. Une végétalisation nécessiterait une vérification régulière du maintien de l'accès au transformateur, cette réponse n'est donc pas envisagée par l'entreprise.

Le décor de la Meule Penchée : la crinière du cheval a été peinte en vert. Les services municipaux sont bien au courant de cette dégradation, mais les agents ne peuvent intervenir eux-mêmes puisque c'est un bâtiment privé et que la fresque a été signée par un artiste.

Le dernier transformateur qui a été réalisé vers la salle Anne Frank a été inauguré le 14 septembre. ERDF a financé l'opération en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (la LPO), cette dernière étant mise en valeur pour son travail sur la plaine de Balizy. D'autres transformateurs seront traités si des conventions peuvent être à nouveau passées avec ERDF. Pour rappel : les projets sont concertés avec les habitants et riverains concernant le choix des décors.

#### 5) Point Agenda

**Le Salon d'Automne** : du 19 au 21 octobre, à la salle des expositions du parc Nativelle.

Le samedi 20 octobre : **inauguration du marché** à 11h30, **portes ouvertes à la Maison de l'Abeille** au parc Nativelle de 15h à 18h, **dépistage et conférence sur le diabète** du Lions Club à la salle Manouchian de 10h30 à 17h.

Le vendredi 26 octobre : **cérémonie de remise des écharpes tricolores** aux élus du conseil municipal des enfants, à 19h à la salle Manouchian.

Le dimanche 4 novembre : **marché Bio et Paysan** de 9h à 13h sur le parking de la gare de Gravigny-Balizy.

Le dimanche 11 novembre : **commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** place Stéber à 10h45, **portes ouvertes à la ferme pédagogique du P'tit Brin de Paille** de 10h à 18h.

Semaine du 12 au 18 novembre : **Festival québécois.**

Le jeudi 15 novembre : **Salon du Vin** du comité des fêtes à la salle Anne Frank.

Semaine du 17 au 25 novembre : **A la rencontre des tout-petits.**

Semaine du 3 au 8 décembre : **Semaine du Handicap.** Le programme complet sera transmis aux conseillers Aînés dès qu'il sera finalisé.

Samedi 8 décembre : **Téléthon.**

Du 7 décembre au 6 janvier : la **patinoire** sur le parking de l'Hôtel de Ville.

## 6) Questions diverses

### **Concilier la saturation des infrastructures routières et la demande en logements neufs**

En cinquante ans, la population longjumelloise a plus que doublé. Aujourd'hui, les foyers possèdent plusieurs véhicules et il devient de plus en plus difficile de circuler dans la ville.

Il n'est pas souhaité, via le PLU\*, de faire subir à la commune une augmentation de population mais plutôt de rester sur un niveau de population qui ne décroît pas. L'offre en logements neufs nécessaire pour être en conformité avec le Plan local de l'habitat porté par la communauté d'agglomération est faible par rapport aux demandes en logements sur la région parisienne, et les obligations de construction pour la Ville de Longjumeau correspondent au maintien du niveau de population actuel. Pour information, la commune connaît un taux de 30 % de logements sociaux. Elle n'a pas de prérogatives de production sur ce point, sauf en ce qui concerne la prise en compte de la mixité sociale lors d'opérations de création de logements.

Effectivement, le taux d'équipement en véhicules par foyer augmente. Mais le PLU n'aura pas vocation à lui tout seul de constituer un plan de circulation. Des éléments dans le PLU pourront aider à mettre en place des préconisations de l'étude Circulation qui a été réalisée en 2011 : les emplacements réservés sur certains carrefours identifiés comme étant des points noirs de circulation permettraient par exemple de créer des aménagements ponctuels pour fluidifier la circulation.

### **L'accueil des nouveaux arrivants à Longjumeau**

Deux fois par an, une cérémonie est organisée pour accueillir les nouveaux Longjumellois et pour leur faire découvrir la ville. Les conseillers Aînés peuvent, par leurs connaissances et leur rayonnement dans le tissu associatif local, orienter les nouveaux habitants qu'ils pourraient rencontrer vers les services municipaux, afin qu'ils se fassent connaître à l'état civil et qu'ils soient conviés à l'une des ces cérémonies. Cela consisterait un réel apport en matière d'intégration des nouveaux habitants.

### **Où en est le projet de réhabilitation du groupe scolaire de Balizy ?**

Ce projet, qui fait l'objet d'un contrat départemental et régional, devrait aboutir en 2013. Du côté de la Ville tout est prêt, elle est en attente de la notification de subvention de la part du Conseil général. Une dérogation devrait être donnée pour pouvoir commencer les travaux avant la notification effective de la subvention.

### **Le classement cette année en zone de catastrophe naturelle suite à une période pluie-sécheresse ?**

La commune n'a pas été dépistée cette année comme relevant d'un plan à risques et d'un classement en zone de catastrophe naturelle de la part de la préfecture.

Est apparue une fissure à l'école Sainte-Anne, il conviendra de faire effectuer par leurs soins une étude de sol et de structure.

### **La Table ronde Sport et la participation d'un conseiller Aîné**

Suite au remaniement de l'équipe municipale, la table ronde Sport va être relancée. Un ou une représentante du conseil des Aînés pourra y siéger.

---

\* Voir le lexique de définitions page 7.

Les animations sportives gratuites dans le cadre du service Seniors du CCAS\* :

- La gym douce, de 14h à 15h les vendredis au dojo Marquez (impasse Hélène Boucher).
- L'aquagym pendant les vacances scolaires, les dates et horaires sont communiqués dans le magazine municipal ou disponibles au CCAS (01 69 74 19 00).

### **Les travaux d'accessibilité sur les quais des arrêts de bus**

En remontant la rue du Pdt F. Mitterrand, sur le parking vers le croisement de la rue de Verdun, des places de stationnement ont été grillagées pour permettre l'installation de chantier de l'entreprise en charge des travaux d'accessibilité. Ces travaux, réalisés pour le compte du Conseil général qui est compétent en matière de transports, ont commencé dans la première quinzaine d'octobre pour les arrêts de bus de la compagnie Daniel Meyer.

### **Les trottoirs encore encombrés sur l'avenue du Général de Gaulle**

L'entreprise en charge des travaux a souhaité attendre que l'élagage des arbres soit effectif avant d'implanter les lampadaires définitifs, car cette rue était comprise dans le plan d'enfouissement des réseaux. Avec la reprise de la saison théâtrale, la circulation des piétons est difficile mais les trottoirs vont rapidement être libérés.

### **Le devenir de la parcelle en entrée de ville, qui a servi à l'installation de chantier pour le mur antibruit de la RN 20**

Ce terrain appartient à la Ville de Saulx-les-Chartreux. La RN 20 est pour l'essentiel tracée sur la commune de Saulx-les-Chartreux, d'ailleurs la résidence en terrasses en entrée de ville entre la RN 20 et Longjumeau est administrativement sur Saulx-les-Chartreux.

Sur ce terrain, le maire de Saulx-les-Chartreux souhaite que s'installe une station de lavage de voitures. La municipalité de Longjumeau n'est pas d'accord avec ce projet, car elle préférerait conserver un espace paysager pour l'esthétisme de l'entrée de ville. L'accord n'a donc pas été donné pour le petit bout de parcelle qui est administrativement sur Longjumeau, et dont la station aurait besoin pour s'installer. Il ne sera par contre pas possible de refuser le projet de Saulx-les-Chartreux sur son terrain s'il se confirme.

### **Les travaux sur le pont des Maures**

Une convention tripartite a été mise en place entre les communes de Chilly-Mazarin, de Morangis et de Longjumeau pour refaire complètement le carrefour du pont des Maures, demande qui avait été formulée depuis longtemps notamment par les Longjumellois.

La maîtrise d'ouvrage sur cette opération a été déléguée à la commune de Chilly-Mazarin, qui sera en charge de remettre toute la signalétique tricolore. Par contre, les travaux de voirie et d'aménagement font l'objet d'un cofinancement entre les trois communes.

Pour pouvoir relier toutes les voies reprises, le carrefour devra être fermé. Une information et une signalisation particulières, et suffisamment en amont, devront être mises en place.

### **La mise en route du chauffage à la salle Anne Frank**

Lors d'un repas organisé à la salle Anne Frank, des personnes ont eu froid. Ce repas a eu lieu le 14 octobre, mais la période de chauffe ne devait commencer qu'au 15 octobre. C'est en fait une société prestataire qui est contractuellement habilitée à mettre en route le chauffage, les radiants ne peuvent être forcés avant leur mise en route programmée.

En ce qui concerne l'armoire électrique, les associations qui utilisent la salle n'ont légalement pas de droit d'accès par principe de précaution. Il faut ce qu'on appelle une habilitation BVO pour permettre toute intervention hors tension sur le réseau : le régisseur n'a actuellement pas cette habilitation, c'est en cours.

---

\* Voir le lexique de définitions page 7.

## LEXIQUE

### Le CCAS : le Centre communal d'action sociale.

Le CCAS est un établissement public à caractère administratif : cette structure dispose d'une autonomie juridique et financière, et est une personne morale de droit public. Il remplit une mission d'intérêt général précisément définie sous le contrôle de l'Etat et de la collectivité locale dont il dépend.

Les CCAS interviennent dans trois domaines distincts : les aides sociales légales (attribution obligatoire), les aides sociales facultatives (découlant des décisions du conseil d'administration qui le dirige), et l'animation d'activités sociales.

A Longjumeau, le CCAS est rattaché à la Ville et se divise en trois services : le service Social, le service Logement et le service Seniors.

### Le PLU : le Plan local d'urbanisme.

Le PLU, principal document d'urbanisme et de planification à l'échelle communale, remplace le Plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU). Son élaboration doit retranscrire un projet de ville à l'horizon de 15 à 20 ans.

Les éléments constitutifs du PLU :

- un rapport de présentation comprenant le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, les orientations générales retenues, les incidences prévisibles sur l'environnement, la comptabilité au regard des lois et des règlements ;
- le projet d'aménagement et de développement durable (le PADD), qui exprime les objectifs de la commune en matière de développement économique et social à l'horizon de 10 à 20 ans ;
- les orientations particulières d'aménagement, qui expriment les souhaits d'évolution en matière de développement sur la commune ;
- le document graphique du règlement, qui exprime le zonage du territoire et les secteurs particuliers ;
- le règlement, qui décrit pour chaque zone définie les prescriptions réglementaires en matière d'urbanisme.